

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



SOMMAIRE

- Le mot du Président	p. 4
- SEVRAVAL dans le bassin versant	p. 5
- SEVRAVAL	
o L'organisation administrative	p. 6
o Le périmètre d'action	p. 7
o Les domaines de compétence	p. 8
o Les missions	p. 9
o Les réunions du syndicat	p. 10
- Les faits marquants	p. 11
- Les actions d'entretien et de suivi en 2016	p. 12
o Entretien des plantations	p. 12
o Régulation des ragondins	p. 12
o Enlèvement des plantes envahissantes	p. 13
- L'entretien des ouvrages	p. 14
o Entretien des chaussées	p. 14
o Entretien des quais et cales	p. 14
- Base de loisirs de Pont-Caffino	p. 15
- Restauration de la ripisylve sur la Sèvre	p. 19
- Restauration du perré et de la rampe de mise à l'eau de Portillon	p. 20
- Signature des Contrats Territoriaux Aval Sèvre et Maines	p. 21
- Programme prévisionnel d'actions pour SEVRAVAL	p. 22
- Le bilan financier en 2016	p. 23
- La sensibilisation	p. 25
- Les projets pour l'année 2017	p. 27



Bilan d'activités 2016

Ce bilan d'activité est le 18ème depuis l'année 1999.

C'est en effet la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui a « gravé » la notion du rapport retraçant l'activité intercommunale.

SEVRAVAL a considéré dès 1999 que l'élaboration de ce compte-rendu annuel et sa présentation par les délégués devant les conseils municipaux constituaient un temps fort d'information pour tous les élus.

Au fil des années ce rapport a aussi été adressé aux partenaires institutionnels et financiers de SEVRAVAL, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'EPTB Sèvre Nantaise, etc...

Le mot du Président

Le rapport d'activités de SEVRAVAL pour 2016 est, une fois encore, marqué par des contraintes diverses mais dont l'addition ne facilite pas l'activité du syndicat, de ses élus et de ses collaborateurs.

Les évolutions du paysage institutionnel : fusion de communautés de communes, mise en place de la GEMAPI, évolution de l'EPTB ont maintenu SEVRAVAL dans une position d'attente.

Sur la politique menée, notamment au regard de la continuité écologique, un certain nombre de prises de position de l'Etat n'ont pas facilité la tâche. Des signaux qui pouvaient apparaître contradictoires ont grandement compliqué le travail de sensibilisation et de conviction auquel le syndicat était très attaché.

Les contraintes financières des partenaires du syndicat ont continué de peser sur l'activité.

Dans ce contexte, je veux rendre hommage aux élus du syndicat toujours très impliqués dans sa vie quotidienne et aux collaborateurs mis à disposition par l'EPTB qui n'ont ménagé ni leur temps ni leurs compétences.

Malgré tout, SEVRAVAL a rempli sa mission aussi bien que possible pour le bien de la Sèvre et de ses affluents au bénéfice des habitants des communes riveraines.

Je forme le vœu pour 2017 de voir ces évolutions s'achever, d'avoir à réaliser des politiques plus lisibles et de bénéficier du soutien de toutes les institutions attachées à ce qui nous unit : la Sèvre Nantaise.

Laurent DEJOIE

Président de SEVRAVAL

Conseiller Régional des Pays de la Loire



❖ SEVRAVAL DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE





SEVRAVAL : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Créé le 1^{er} juin 1971, SEVRAVAL regroupe 15 communes :

Il est administré par un comité composé de 15 délégués (1 titulaire et 1 suppléant par commune adhérente).

Aigrefeuille-sur-Maine : Mme Danielle
PICAUD

Château-Thébaud : M. Roger TUAL

Clisson : M. Bernard BELLANGER

Gorges : M. Didier MEYER

La Haye-Fouassière : M. Benoît TEILLET

Le Pallet : M. Joël BARAUD

Maisdon-sur-Sèvre : M. Aymar RIVALLIN

Monnières : M. Albert MECHINEAU

Nantes : M. Olivier CHATEAU

Remouillé : M. André CONFOLANT

Rezé : M. Yann VINCE

Saint Fiacre-sur-Maine : M. Pascal DABIN

Saint Hilaire-de-Clisson : M. Denis
THIBAUD

Saint-Lumine-de-Clisson : M. Jean-Pierre
LEROY

Vertou : M. Laurent DEJOIE

Depuis avril 2014 le bureau est composé
des 7 délégués suivants :

M. Laurent DEJOIE, Président

M. Albert MECHINEAU, Vice-Président

M. Joël BARAUD, Vice-président

M. Yann VINCE, Vice-Président

M. Roger TUAL

M. Bernard BELLANGER

M. Olivier CHATEAU





SEVRAVAL : l'organisation administrative

Le Comité Syndical et le Bureau décident des actions à conduire.

La trésorière principale de Vertou apporte son appui sur le plan financier. Le syndicat s'entoure également des compétences de bureaux d'études, chargés de définir les projets en amont de leur mise en œuvre, ainsi que la D.D.T.M* pour la police de l'eau et de l'ONEMA* pour la police des milieux aquatiques et de la pêche.

Depuis le 1^{er} mars 1988, une technicienne de rivière a été affectée au territoire de SEVRAVAL. Au sein de l'EPTB Sèvre Nantaise elle fait partie du réseau des 6 techniciens de rivière chargés de la surveillance de la Sèvre et de ses affluents.

La technicienne de rivière travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du syndicat basé à Clisson, qui assure le suivi administratif et financier de l'ensemble des dossiers.

En 2013 SEVRAVAL et les autres syndicats de rivière du bassin ont adhéré au syndicat mixte EPTB* Sèvre Nantaise.

◆ SEVRAVAL : le périmètre d'action

Depuis sa création, SEVRAVAL intervient sur 54 km de rivière dont 21 km de Sèvre domaniale (du pont de Monnières à Nantes), 12 km de Sèvre non domaniale (de Clisson inclus à Monnières), 21 km de Maine non domaniale de Remouillé inclus à St Fiacre-sur-Maine (dont 6 km de navigable).

Depuis 2007, son périmètre s'est élargi aux affluents : le Chaintreau (6.9 km), la Margerie (13.4 km) et la Bourdinière (2.9 km), **soit au total environ 86 km de cours d'eau.**

*DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

*ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

*EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin



❖ LES DOMAINES DE COMPETENCES

Extraits des statuts de décembre 2006

Réalisation de travaux de restauration et d'entretien sur lit mineur des cours d'eau la Sèvre Nantaise, la Maine et les affluents à l'exception des ruisseaux non domaniaux situés sur le territoire des communes de Nantes, Rezé et Vertou.

Réalisation de travaux de restauration, d'entretien, de modification ou d'effacement des chaussées.

Réalisation de travaux sur le patrimoine fluvial (quais, cales, etc..) et toute action en faveur des activités culturelles, sportives et d'animation liées à l'eau.

Réalisation d'actions de communication et de sensibilisation des acteurs du sous-bassin Sèvre et Maine aval à la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Réalisation d'études d'intérêt général dans les domaines de compétences.

Participation à la mise en œuvre d'actions sur les lits majeurs des cours d'eau pour le maintien et la préservation des zones humides.

Participation aux actions concertées de gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle du Bassin Versant.



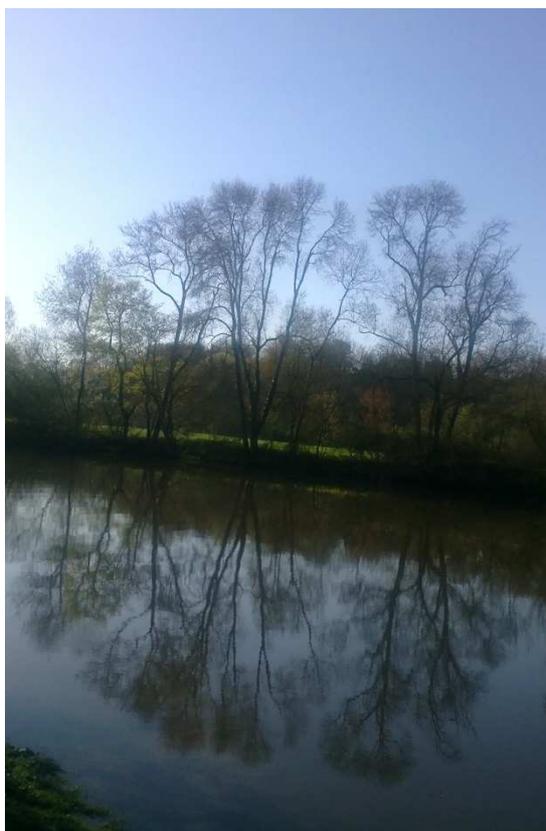
❖ LES MISSIONS

Le syndicat a vocation à gérer les berges, le lit et certains ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire de la Sèvre et de la Maine en respectant les lois et la réglementation : Loi sur l'Eau, Code de l'environnement...

En 1992, le syndicat a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département sur la partie de la Sèvre domaniale navigable. A ce titre, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux situés sur cette zone, à l'exception de la Chaussée des Moines à Vertou et du barrage de Pont-Rousseau à Nantes/Rezé. Il collabore étroitement avec le Service Infrastructures Maritimes et Voies Navigables du Département de Loire-Atlantique pour toutes les affaires concernant la Sèvre navigable.

SEVRAVAL met en œuvre les programmes définis dans les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et le Contrat Régional de Bassin Versant.

Pour réaliser les actions inscrites dans ces contrats sur des terrains privés en bord de rivière, SEVRAVAL, en qualité de maître d'ouvrage, est autorisé par une Déclaration d'Intérêt Général, Arrêté préfectoral du 16 mars 2010. En 2015, une prolongation a été accordée jusqu'en mars 2018.



❖ LES PRINCIPALES REUNIONS EN 2016

C.T.M.A
Signature : 4 juillet

COPIL des CT Aval Sèvre et
Maines :

18 novembre

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Comité de suivi Sèvre navigable : 3 juillet
Comité technique sur le diagnostic des
ports : 30 mars

COVA :
20 octobre

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
Rencontre avec l'association des amis :
6 octobre

E.P.T.B Sèvre Nantaise
Conseils syndicaux : 4 février, 25 avril, 13 octobre, 8 décembre
Séminaire GEMAPI : quelle organisation demain sur le bassin versant de la
Sèvre ? à la Tessouale : 21 octobre

Réunion des riverains
de la Sèvre à Gorges :
16 février

COMITES SYNDICAUX
21 mars
9 juin
27 octobre

❖ LES FAITS MARQUANTS EN 2016

❖ Consultations :

- travaux ripisylve sur la Maine
- mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement à Pont-Caffino
- mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les bâtiments de Pont-Caffino

❖ Travaux de restauration de la ripisylve : de la chaussée du Nid d'Oie à Clisson jusqu'à celle d'Angreviers à Gorges



❖ Pêche électrique à Vertou le 16 septembre 2016



❖ LES ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE SUIVI EN 2016

En 2016, SEVRAVAL a inscrit une enveloppe de 26 850 € TTC pour l'entretien régulier de la rivière sur les opérations suivantes :

- entretien des plantations
- régulation des populations de ragondins
- enlèvement des plantes envahissantes
- enlèvement d'embâcles
- entretien d'ouvrages

❖ L'entretien des plantations :

En 2016, l'entretien a nécessité 4 jours de travail : sur la Sèvre Nantaise (La Haye-Fouassière, Saint Fiacre-sur-Maine, Monnières et Vertou) et sur la Maine (Maisdon-sur-Sèvre et Château-Thébaud).

Cet entretien a été réalisé par des personnes en insertion avec l'association SEMES. Le montant de cette prestation s'élève à 1 780 €.

Ces travaux ont été financés par SEVRAVAL, l'Agence de l'Eau et le Département de Loire-Atlantique.

❖ La régulation des ragondins

La constitution d'un réseau de piègeurs par la FDGDON 44 a permis de mettre en place des lutttes contre les ragondins par piégeage, sur le bassin versant de la Sèvre et la Maine aval.

Afin de prévenir une re-contamination importante, il est essentiel de poursuivre

l'action de piégeage engagée depuis plusieurs années.

En 2016, les frais liés aux captures se sont élevés à 938 € HT (exonération de TVA).

Nombre de ragondins piégés : 469



♦ L'enlèvement des plantes envahissantes

En 2016, le syndicat est intervenu sur la Maine, de Moulin Reuzard à Pont-Caffino, et sur la Sèvre en aval de la chaussée des Ronces ainsi que pour la première fois, suite à l'apparition ponctuelle de la jussie sur un nouveau tronçon de la chaussée de Nid d'Oie à celle d'Angreviers.

SEVRAVAL privilégie la méthode d'arrachage manuel et minutieux des massifs de jussie, étant donné les surfaces limitées à traiter mais néanmoins très dispersées.

Les risques de dissémination par boutures lors de l'intervention sont ainsi réduits.

Ce chantier est assuré par SEMES et le montant de cette action s'élève à 1 780 €



Balsamine de l'Himalaya



Renouée du Japon



Jussie

Le Département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont les partenaires financiers du syndicat pour cette opération.

♦ Emergence d'une nouvelle plante envahissante : la crassule de Helms

Le conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire après avoir été informé de la présence de la crassule de Helms en bordure de la Moine et sur des points d'eau des communes de Clisson et de Gétigné a décidé de constituer un comité technique afin de réaliser un diagnostic partagé et formuler des propositions de gestion.

Une prospection en canoë et bateau s'est déroulée au courant de l'été 2016 entre l'aval Moine et Pont-Rousseau, sur 70 kms de berges, avec la participation de l'EPTB, du Conservatoire botanique de Brest, du Conservatoire des espaces naturels, du Département de Loire-Atlantique et du club de canoë-kayak de Clisson.

Quatre stations ont été inventoriées, inférieures chacune à 1 m² et jusqu'à 10 kms du foyer source. Face à ce constat le Conservatoire a proposé qu'une intervention soit réalisée sur un site contaminé le long de la Moine avant l'hiver 2016 pour tenter d'éradiquer la crassule.



Crassule de Helms

❖ L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

❖ L'entretien des chaussées

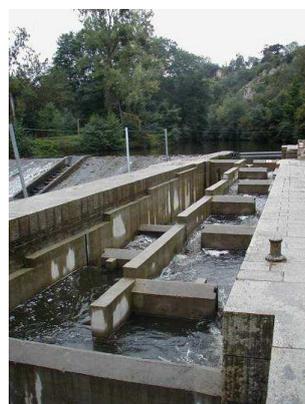
En 2016, le syndicat a effectué des travaux ponctuels d'entretien sur les chaussées pour un montant de 1 355 € HT pour favoriser la randonnée nautique et pour la remontée des poissons migrateurs :

Débroussaillage de la rive de la chaussée du Moulin des Ronces à Monnières et enlèvement de bois dans les vannages, nettoyage de la passe à poissons à Pont-Caffino.

La visite annuelle des équipements (vannage, passe à canoë-kayak) liés à la chaussée de Pont-Caffino a été réalisée par JPS Company pour 744 € TTC.



Chaussée du Moulin des Ronces
Monnières – Le Pallet



Passe à poissons et passe à canoë-kayak à Pont-Caffino

❖ L'entretien des quais et cales



Quai de Port Domino



Quai de Beautour



Ponton

Depuis 2015, le syndicat a confié l'entretien des quais et cales de la Sèvre domaniale (Port Domino (Le Pallet), la Cantrie (St Fiacre), Portillon (Vertou), Le Chêne (Vertou), Beautour (Vertou), Les Châtelets (Nantes), le Port de la Haye-Fouassière à l'entreprise ID Verde pour un coût total de 9 427.68 € TTC

Le Département participe à hauteur de 80 % TTC

❖ L'ENTRETIEN DE LA BASE DE LOISIRS DE PONT-CAFFINO

Le syndicat en tant que propriétaire du site, prend en charge les réparations relevant du gros entretien (entretien du parc, redevance OM, travaux d'électricité et de plomberie ...). Pour 2016, le coût s'est élevé à 10 749.79 € TTC.

- ❖ Travaux de maçonnerie sur la chaussée et l'esplanade pavée
Un certain nombre de dégradations étaient apparues sur la chaussée, l'entreprise Delhommeau de Château-Thébaud a effectué les reprises pour un montant de 2 652 € TTC.



Confortement et remise en place de pierres de couronnement



Rescellement des pierres du bajoyer et de la chaussée

♦ Aménagement d'une remontée à canoë-kayak sur la chaussée

Le club de canoë-kayak avait sollicité le syndicat SEVRAVAL pour la réalisation d'un aménagement facilitant et sécurisant la remontée des canoës-kayaks. Des madriers de bois ont été posés tous les 50 cm sur la chaussée afin de permettre aux usagers de remonter leurs embarcations. L'entreprise Bois loisir créations a procédé à l'installation de ces madriers pour un montant de 2 376 € TTC.



♦ Assainissement de la base de loisirs

L'étude de filière réalisée en 2015 par le bureau d'études SICAA avait préconisé le raccordement de l'assainissement de la base de loisirs à la station d'épuration de Château-Thébaud.

Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de ces travaux a été lancée fin 2015. Le bureau EF Etudes a été retenu pour cette mission.

Un comité de pilotage s'est réuni en juin 2016. Lors ce comité plusieurs points ont été évoqués :

- Le coût élevé du raccordement à la STEP au prorata du nombre de m³ à traiter dans l'année,
- La complexité de passer sous la Maine en forage dirigé

A l'issue de ce comité il a été demandé au bureau d'études de chiffrer les coûts de réalisation et d'entretien des différentes solutions possibles (raccordement à la STEP, filtre planté de roseaux).

Le groupe de travail dédié à la base de Pont-Caffino s'est réuni en octobre 2016 et face aux multiples interrogations relatives aux hypothèses étudiées un contact a été pris avec le SPANC du vignoble. Une nouvelle alternative est évoquée, un filtre à sable capable d'encaisser les variations saisonnières d'apports d'effluents.

Plusieurs constructeurs ont été consultés afin d'examiner et comparer les différents procédés d'assainissement non collectif.

◆ Travaux bâtiments

Le comité syndical du 9 juin a décidé de charger le groupe de travail dédié à Pont-Caffino de mener une réflexion globale sur les travaux à envisager. Le groupe de travail s'est réuni les 30 juin et 7 septembre pour lister de la manière la plus exhaustive possible les travaux à envisager sur l'ensemble de la base de loisirs et particulièrement les bâtiments. Etant donné le nombre d'entreprises devant intervenir une consultation de maîtrise d'œuvre est lancée.



❖ INAUGURATION DES TYROLIENNES ET DE LA PASSE NÉPALAISE

L'association de gestion de Pont-Caffino propose de nouvelles activités attractives afin de développer ses animations. L'association espère que ces nouvelles installations contribueront au maintien et à la pérennisation des emplois en place. Cet investissement de 30 000 € porté par l'association a reçu une aide globale de 16 800 € de la réserve parlementaire de Madame la sénatrice Michèle Meunier et de la commune de Maisdon sur Sèvre.



Inauguration le 30 avril 2016

- ♦ La passe népalaise de 42 m



- ♦ Les tyroliennes de 85 et 95 m



Base de loisirs nature
Pont Caffino : sports & activités de pleine nature !

2016

Sud Loire
ouvert toute l'année
Clos de l'Homme

WADONN SEVRE

CHATEAU-THÉBAUD

Activités possibles :
escalade, canoë, CO, randonnée, tir à l'arc, découverte nature, pêche, bivouac, CO (nocturne...), kayak-polo, paddie, équitation, sarbacane, VTT

Contacts, renseignements, étude de projet, devis, réservation
Association Pont Caffino - Pont Caffino - 49400 MANDON-SUR-SEVRE
Tél : 02 40 06 54 07 - base@deloires@pontcaffino.fr
www.pontcaffino.fr

Une équipe dynamique à votre disposition



RESTAURATION DE LA RIPISYLVE DE LA SEVRE NANTAISE

Au printemps 2016 SEVRAVAL a lancé un chantier de restauration de la ripisylve sur la Sèvre nantaise de la chaussée de Nid d'oeie à Clisson jusqu'à celle d'Angreviers sur la commune de Gorges soit 4km 100.

Les travaux ont consisté à :

- Abattre les arbres morts, dépérissants, très penchés ou instables et les peupliers,
- Recéper certaines souches,
- Elaguer ponctuellement des branches basses,
- Tailler certains arbres en têtard,
- Enlever les arbres déracinés et tombés,
- Retirer certains embâcles du lit de la rivière.

Ponctuellement des arbres morts et des embâcles naturels sont conservés et maintenus en place pour contribuer à la diversification des milieux aquatiques, en particulier pour les oiseaux ou mammifères inféodés à ces milieux et pour servir de support de pontes pour les poissons.

L'entreprise Empreinte Environnement de Saint Hilaire de Clisson a été l'attributaire de ce marché pour un montant de 35 446.20 € TTC

Deux contrats ont permis au syndicat de percevoir des subventions pour ces travaux :

- Le Contrat Restauration Entretien signé avec l'Agence de l'eau.
- Le Contrat Régional de Bassin Versant signé avec la Région des Pays de la Loire.



❖ RESTAURATION DU PERRÉ ET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DE PORTILLON À VERTOU

À l'automne 2015 2 pré-projets liés à la baisse ou non du niveau de la Sèvre Nantaise lors de la phase travaux ont été proposés par le bureau d'études SEGI :

❖ **Pré-projet 1 sans baisse du niveau d'eau de la Sèvre :**

Avec **pose de palplanches tout le long du perré sur 95 m**, restauration de la totalité du perré sur 70m, création d'une rampe de mise à l'eau, renaturation du petit ruisseau et création d'un ponton fixe.

Coût estimatif des travaux (avec tranches conditionnelles) : 514 063 € H.T.

❖ **Pré-projet 2 avec une baisse du niveau d'eau de la Sèvre d'au moins 1m pendant 3 semaines :**

Avec **pose partielle de palplanches (sur 75 m) le long du perré**, restauration totale du perré sur 70m, création d'une rampe de mise à l'eau, renaturation du petit ruisseau et création d'un ponton fixe,

Coût estimatif des travaux (y compris tranches conditionnelles) : 427 423 € H.T.

Le comité de pilotage souhaite privilégier ce pré-projet 2 car son coût est plus limité et la mise en œuvre un peu moins compliquée.

Ces projets ont été présentés lors du comité de suivi de la Sèvre navigable du 13 juillet 2016.

À l'issue de ce comité les services ont procédé à des simulations financières pour échelonner les travaux sur deux ans et pour prévoir une répartition de la prise en charge éventuelle par les différents acteurs. SEVRAVAL est dans l'attente d'une position du Conseil Départemental de Loire-Atlantique



❖ LE 4 JUILLET, SIGNATURE DES CONTRATS TERRITORIAUX VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Ces contrats ont pour objet de répondre à l'objectif de bon état écologique et qualitatif des milieux aquatiques et de permettre d'engager des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

- ❖ **Les Contrats Territoriaux (CT 2015-2019) entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTBSN), les syndicats de rivières, et les autres structures concernées.**

→ **2 volets d'intervention** pour répondre aux dispositions prévues dans le Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE) Sèvre Nantaise :

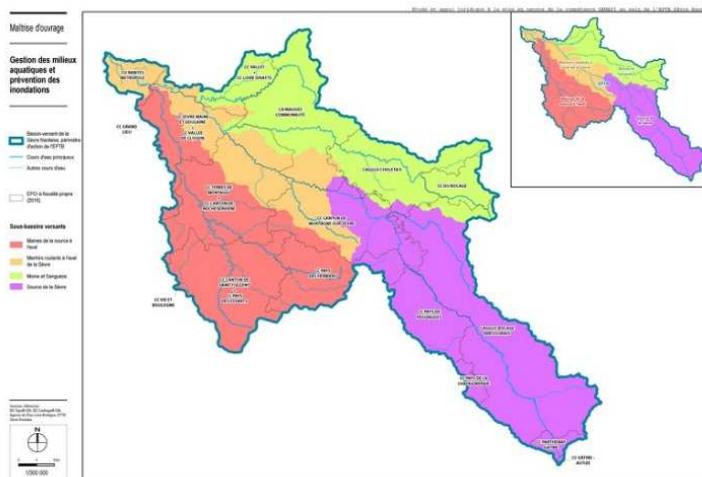
- Milieux aquatiques
- Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

SEVRAVAL du fait de ses statuts et compétences est concerné uniquement par le volet Milieux Aquatiques (CTMA).

→ **4 contrats géographiques territoriaux (CT) :**

- BV en amont du Longeron
- **BV Aval Sèvre Nantaise**
- BV Moine-Sanguèze
- **BV Maines**

SEVRAVAL est donc concerné par 2 CT : celui du BV aval Sèvre Nantaise et celui du BV Maines, ce qui entraîne 2 programmes prévisionnels d'actions sur les milieux aquatiques (CTMA).



❖ PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS POUR SEVRAVAL (2015/2016 – 2019/2020)

Une partie de ce programme prévisionnel a pour objet de répondre à l'objectif de bon état écologique et qualitatif des milieux aquatiques pour 2021 ou 2027, affiché par la Directive Cadre sur l'Eau, et repris dans les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau Loire- Bretagne et du SAGE révisé du bassin de la Sèvre Nantaise.

Ainsi, le SAGE Sèvre Nantaise révisé prévoit d'améliorer la qualité des milieux aquatiques à travers certaines dispositions ayant pour objectifs :

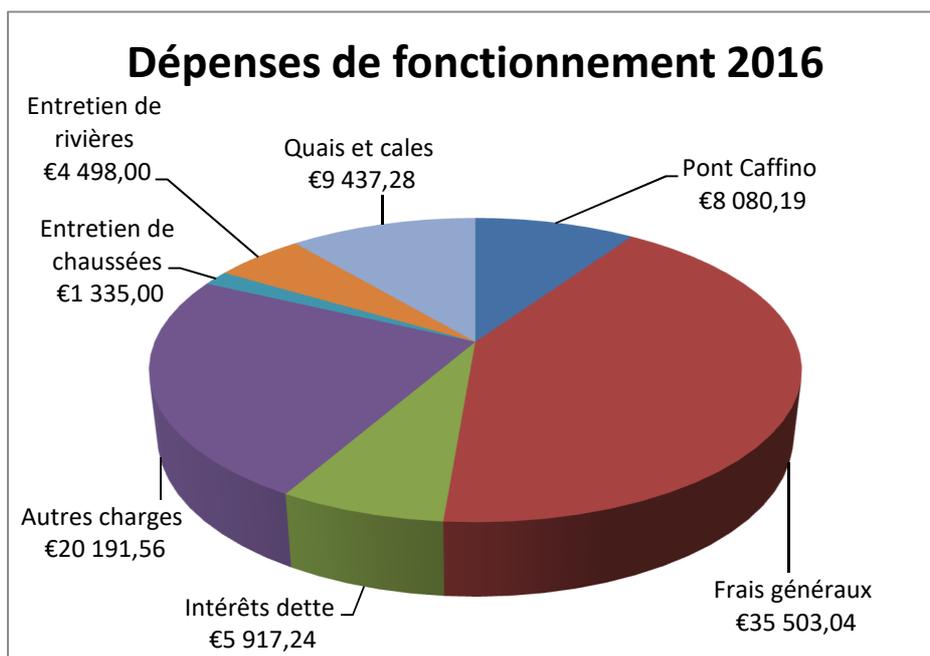
- Atteindre le **bon état écologique des masses d'eau**
- Restaurer la **continuité écologique**
- Préserver les **zones humides et les haies** ayant un rôle vis-à-vis de la qualité et de la quantité de l'eau

A l'issue de la définition des secteurs et enjeux prioritaires et de l'établissement d'un diagnostic sur les ruisseaux concernés (La Margerie, Le Chaintreau et l'Osée), **les actions à mener sont :**

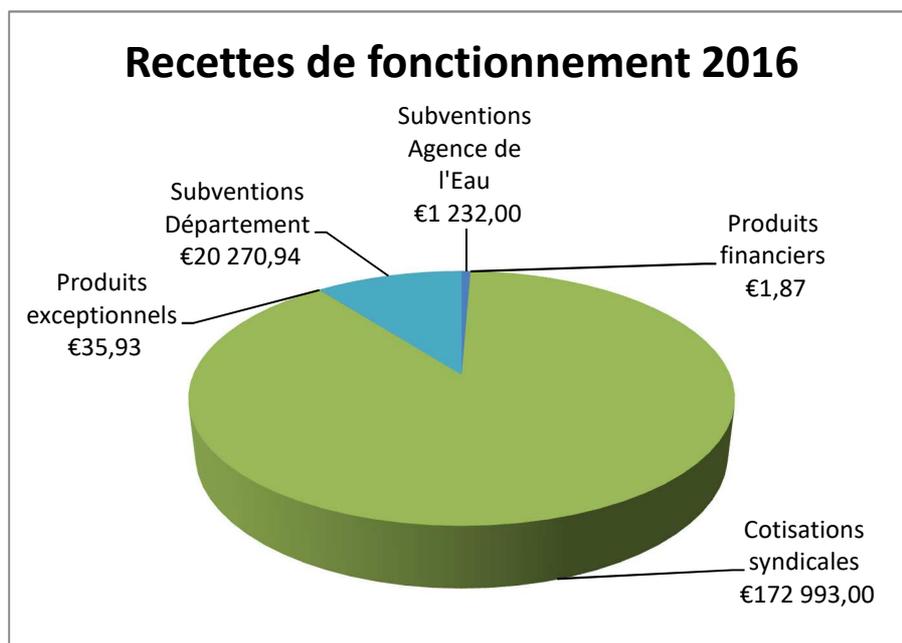
- Poursuivre la restauration de la ripisylve
- Poursuivre la restauration de l'état physique en priorité de l'aval de la Margerie et du Chaintreau selon les opportunités et éventuellement l'Osée
- Réduire les impacts de certains ouvrages hydrauliques, en priorité sur les 4 chaussées propriétés de SEVRAVAL,
- Réduire les impacts d'un ou deux plans d'eau sur cours d'eau en fonction d'opportunités.
- Envisager éventuellement la mise en place de quelques zones tampons en sortie de drains agricoles.
- Poursuivre les actions annuelles récurrentes ou d'entretien, la communication et la signalétique.



❖ LE BILAN FINANCIER DE SEVRAVAL EN 2016

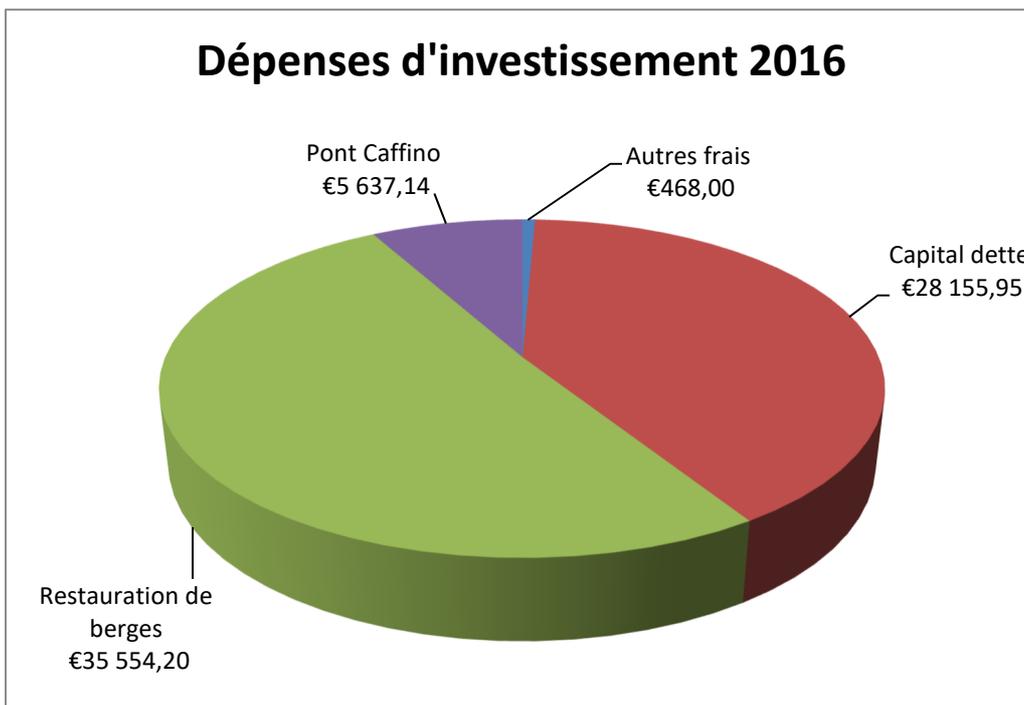


Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 20% en 2016 et s'élèvent à 84 962.31 € contre 70 723,37 € en 2015.



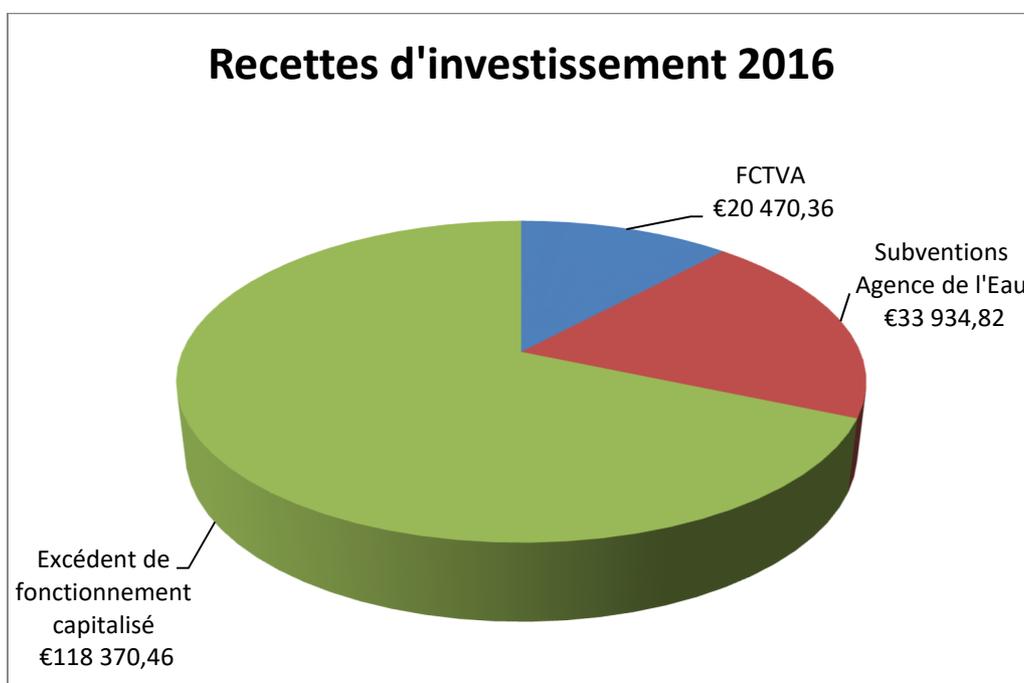
Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 7% en 2016. Elles s'élèvent à 194 533.74 € contre 181 806,31 € en 2015.

Elles sont constituées de cotisations syndicales, des subventions du Département de Loire-Atlantique et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des produits financiers et de produits exceptionnels.



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent pour 2016 à 69 815,29 € contre 85 312,89 € en 2015 soit une baisse de 22 %.

Les travaux sont les principales dépenses de l'exercice et concernent notamment les travaux de restauration de la ripisylve et Pont-Caffino.



En 2016, la section d'investissement enregistre une diminution de 3% des recettes réelles constatées : 172 775,64 € contre 178 635,46 € en 2015.

❖ LA SENSIBILISATION

- ◆ Forum des métiers au lycée Charles Péguy pour les collégiens le samedi 16 janvier
- ◆ Visite des élus du syndicat mixte des bassins de l'Evre, Thau et Saint Denis (SMIB) le 23 avril 2016. M. Baraud et Mme Pluchon leur ont fait visiter différents sites ayant fait l'objet de travaux.



Le Liveau à Gorges



Passé à poisson et chaussée à Pont-Caffino



Suppression du clapet de la Motte sur la Sanguèze à Mouzillon

- ◆ Rappel, une exposition de 9 panneaux intitulée « Un sillage pour la Sèvre et la Maine » est à la disposition des communes ou structures qui souhaiteraient l'emprunter moyennant la signature d'une convention de mise à disposition.




Un syndicat à l'aval du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Un faisceau de rivières

La Sèvre Nantaise : dernier grand affluent de la Loire. Son bassin englobe 2 000 km de rivières et ruisseaux. Son territoire de 2 350 km² couvre 134 communes, réparties sur quatre départements – les Deux-Sèvres, le Maine-et-Loire, la Vendée et la Loire-Atlantique – et deux régions – les Pays de la Loire et Poitou-Charentes.







Les syndicats de rivière du bassin de la Sèvre Nantaise



SEVRAVAL regroupe 15 communes situées en Loire-Atlantique



86 kms de cours d'eau

- 21 kms de Sèvre navigable
- 12 kms de Sèvre non domaniale
- 21 kms de Maine
- 32 kms d'affluents




La biodiversité

Une richesse locale à protéger

La biodiversité, c'est l'ensemble des organismes vivants qui évoluent dans des écosystèmes où faune et flore interagissent l'une avec l'autre mais aussi avec leur environnement, l'eau, le soleil, les éléments minéraux.

Un patrimoine naturel riche à préserver mais des espèces menacées

- L'Angélique des Estuaires : une grande ombellifère en zone Natura 2000 menacée par l'activité humaine et l'érosion des berges.
- Le Scirpe Triquetre croît en lisière de berges. Il est menacé par le maintien d'un haut niveau d'eau et la mauvaise qualité des vases.
- La Loure de Rivière est menacée par la disparition des haies et la diminution des poissons.







Un devoir de mobilisation : SEVRAVAL agit pour protéger ces espèces



- A Nantes, des espaces favorables à l'Angélique des Estuaires ont été recréés en stabilisant les berges tout en préservant le sentier pédestre très fréquenté.
- Le Scirpe Triquetre est réapparu ponctuellement à proximité de l'Angélique des Estuaires.
- La Loure de Rivière : son existence est attestée sur la Maine grâce aux empreintes et aux excréments trouvés. Des berges sont peu entretenues ou plantées afin de préserver son habitat.
- SEVRAVAL stoppe aussi la perte de la biodiversité en luttant contre les espèces envahissantes souvent exotiques : Renouée du Japon, Jussieu, Ragondins.

❖ LES PROJETS POUR L'ANNEE 2017

↳ Suppression de buses, pose de clôtures, diversification de milieux aquatiques, gué sur le ruisseau du Chaintreau et plantations sur la Sèvre et ses affluents.

↳ Restauration ripisylve sur la Maine de Pont Caffino à la confluence de la Sèvre.

↳ Continuité écologique, lancement d'une étude opérationnelle sur 4 chaussées propriétés de SEVRAVAL

↳ Poursuite des travaux sur les bâtiments et remise aux normes de l'assainissement de la base de loisirs de Pont-Caffino

↳ Signature avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des avenants aux Contrats de Territoire Milieux Aquatiques (C.T.M.A) ...

Partenariat syndicat SEVRAVAL/EPTB Sèvre Nantaise :

↳ Suite à la réflexion dans le cadre de la GEMAPI*transférée aux EPCI à fiscalité propre et de l'étude lancée en 2016 par l'EPTB Sèvre Nantaise, une présentation de l'état des lieux de la gouvernance et des différents acteurs sur le bassin de la Sèvre Nantaise ainsi que de plusieurs scénarii a été réalisée lors d'un colloque le 21 octobre 2016.

En 2017, décision sur le devenir des syndicats de rivière....





CONTACTS :
Syndicat SEVRAVAL
Moulin du Nid d'Oie
10 bis Route de Nid d'Oie
CS 49405 44194 CLISSON
☎ 02 51 80 50 12
contact@sevraval.fr
Odile PLUCHON
Technicienne de rivières
■ 06 88 75 47 03
opluchon@sevre-nantaise.com